

CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST



Prix de nos principaux services aux entreprises

CONDITIONS EN VIGUEUR AU **1^{er} JANVIER 2018**



Toute une banque
pour vous

entreprises.ca-centrest.fr

PRINCIPAUX SERVICES DOMESTIQUES

PRINCIPALES DATES DE PRISE EN COMPTE DES OPÉRATIONS

ESPÈCES

- Versement d'espèces ou retrait d'espèces au distributeur automatique de billets J

CHÈQUES

- Remise de chèque(s) J+1 jour ouvré
- Paiement d'un chèque J

VIREMENTS

- Émission d'un virement SEPA interne ou externe J
- Réception d'un virement interne ou externe J

AVIS DE PRÉLÈVEMENT

- Remise d'avis de prélèvement E ouvré
- Paiement d'un prélèvement SEPA E

EFFETS

- Effet présenté au paiement E
- Effet papier
 - Remis avant E - 10 jours calendaires E + 3 jours calendaires
 - Remis après E - 10 jours calendaires, échu ou à vue J + 13 jours calendaires
- Effet télétransmis
 - Remis avant E - 10 jours calendaires E + 1 jour calendaire
 - Remis après E - 10 jours calendaires J + 11 jours calendaires

CARTES

- Paiement par carte (électronique) J opération + 1 jour ouvré
(si télécollecte effectuée le soir de l'achat)

J = date de réception au Crédit Agricole

E = date de l'échéance portée sur l'effet ou le prélèvement

Jours calendaires = chaque jour de l'année civile, samedi, dimanche et jours fériés compris

Jours ouvrés = jours Banque de France (lundi au vendredi inclus sauf jours fériés.)

La Directive Services de Paiement II (UE-2015/2366), concernant les services de paiement dans le marché intérieur, entrera en vigueur le 13 janvier 2018. Le cas échéant, votre Caisse régionale vous informera des lignes de tarification relatives à vos moyens et opérations de paiement qui seront modifiées par cette nouvelle réglementation.

FONCTIONNEMENT DE VOS COMPTES

COMMISSIONS TRIMESTRIELLES

€

- **Commission de mouvement de compte** 0,085 %
Elle est calculée sur le montant total des mouvements enregistrés au débit du compte.
- **Commission de plus fort découvert** 0,090 %
Elle s'applique au plus fort découvert de chaque mois du trimestre.
- maximum de perception : l'équivalent de la moitié des intérêts débiteurs du trimestre.
- **Commission d'engagement sur ligne de découvert** 1 % / an
- commission trimestrielle sur la ligne de découvert en compte confirmée par contrat.

INFORMATIONS

€

- **Attestation pour arrêté comptable** 109,60
Ces renseignements correspondent aux demandes des commissaires aux comptes et sont communiqués après accord préalable du titulaire du compte. Selon la complexité des recherches, une tarification complémentaire pourra être appliquée.
- **Frais de tenue de compte trimestriel** 65,00
- **Relevé de compte (forfait mensuel)**
 - mensuel non facturé
 - quinzaine 1,72
 - décadaire 3,15
 - journalier (par envoi) 1,00
- **Relevé d'échelle d'intérêts (trimestriel)**
 - global 9,00
 - détaillé 12,70
- **Frais de recherche (*)**
Ces frais concernent les demandes de renseignements sur opérations courantes à l'initiative de la clientèle - recherche simple sur opérations récentes (moins de 3 mois) 11,35
- recherche complexe sur devis
- **Commissions d'actualisation administrative et juridique de dossier (forfait annuel)** 240,00

BANQUE À DISTANCE

- **Abonnement à des services de Banque à distance (Internet, téléphone, mobile, SMS) :**
Par Internet ⁽¹⁾ avec Crédit Agricole En ligne (abonnement mensuel)
 - VISION : Consultation des comptes et virements internes non facturé
 - ACTION : Gestion des comptes et bourse 11,80(Virements externes facturés au prix pratiqué par télé transmission et ordre de bourse à prix préférentiel)
- **Traitement des opérations et confirmations envoyées par fax (annuel)** 50,00

- **Télétransmission ⁽¹⁾**

	WEB EDI EBICS T	EBICS TS
Forfait mensuel client-banque seulement	6,00	15,00
Forfait mensuel banque-client seulement	26,68	26,68
Forfait mensuel complet	32,68	41,68
+ Mise à disposition relevé (par ligne)	0,05	0,05

⁽¹⁾ hors coût opérateur téléphonique et fournisseur d'accès internet

- **Fildor**
 - forfait mensuel 16,40
 - facturation à la ligne 0,05

MOYENS DE PAIEMENT

SERVICE ESPÈCES

€

■ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	3,40
■ Commande de pièces	nous consulter
■ Dépôt de pièces	
- commission de traitement	1,60 % du montant
- minimum	3,48
■ Délivrance et dépôt de billets	non facturé

CHÈQUES

€

■ Frais d'envoi de chéquier en recommandé (par envoi)	Frais postaux
■ Frais d'émission d'un chèque de banque en euros	12,55
■ Confection lettre-chèque	Sur devis
■ Télécollecte image chèques (pour 100 chèques)	1,70
■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	14,25
■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision <i>(Incluant : lettre d'information, lettre d'injonction, délivrance à un tiers d'un certificat de non paiement, régularisation par blocage de provision, mainlevée de l'interdiction bancaire)</i>	
- rejet chèque de moins de 50 €	21,50
- rejet chèque de 50 € et plus	41,50
■ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	26,00
■ Frais d'opposition chèque(s)	15,00

VIREMENTS

€

VIREMENT INTERNE CRÉDIT AGRICOLE	non facturé
VIREMENT HORS CRÉDIT AGRICOLE :	
■ Frais par virement occasionnel	4,00
■ Frais de mise en place d'un virement permanent	non facturé
- frais par opération	0,88
■ Virement sur support	
- télétransmission	0,23
■ Virement urgent valeur compensée (VSOT)	12,84

AVIS DE PRÉLÈVEMENT

€

■ Télétransmission	- par avis standard	0,30
	- par avis accéléré	0,40
	- par avis de prélèvement B to B	0,40
■ Autres supports	- par avis	3,10
■ Mise en opposition		non facturé
■ Incident	- frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	11,50

L'ensemble des commissions d'intervention et de rejet est limité au montant du prélèvement rejeté dans la limite d'un montant de 20 €

■ Impayé (à la charge du remettant) - par avis	12,35
--	-------

FRAIS DE PRÉLÈVEMENT

€

■ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (gratuit pour impôts, EDF, GDF, organismes caritatifs)	5,10
■ Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement B to B (inter-entreprises)	10,00

EFFETS À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE

€

■ Télétransmission	- traitement de la remise	non facturé
	- par effet	0,39
■ Autres supports	- traitement de la remise	5,30
	- par effet	3,85
■ Services divers	- changement de domiciliation	17,10
	- prorogation, réclamation, avis de sort	17,00
	- passage à l'escompte	17,00
■ Incident	- effet domicilié rejeté	19,65
	- effet mis en instance	3,08
■ Impayé (à la charge du remettant)	- par effet	17,10

FONCTIONNEMENT DE COMPTE EN ANOMALIE

€

Taux intérêts débiteurs : 13,67 % au 3^{ème} trimestre 2017

■ Commission d'intervention (pour toute opération sans provision)		8,50
	- maximum mensuel de perception	255,00
■ Commission de dépassement de découvert (sur montant au delà du plafond autorisé)		
	taux du découvert + 3 points	
■ Frais par avis à tiers détenteur, par opposition à tiers détenteur, par saisie attribution, par opposition administrative (*)		102,00

MOYENS DE PAIEMENT**CARTE SOCIÉTÉ**

€

■ Cotisation	- carte Mastercard à autorisation systématique	16,30
■ carte annuelle	- carte commerciale à débit immédiat (Business)	49,00
	- carte commerciale à débit différé (Business)	54,00
	- carte commerciale à débit immédiat (Business Executive)	132,00
	- carte commerciale à débit différé (Business Executive)	132,00
■ Modification plafond carte à la demande du porteur (par modification)		8,10
	(sauf Gold, Visa Premier, Business Executive)	
■ Carte d'accès au monnayeur Crédit agricole Centre-est ("carte monnaie")		41,10

MATÉRIEL DE TRAITEMENT CARTE ET CHÈQUE

€

■ Vente ou location	- ELC : Éditeur Lecteur Chèques avec télé-collecte	nous consulter
	- Terminal paiement carte	nous consulter

CA CERTIFICAT : SERVICE DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

€

■ Télévta (*) commission de service sur opérations		
	- Certificat 3 SKEY - SWIFT (abonnement annuel)	36,00
	- CA-CertiPro ⁽²⁾ (abonnement annuel)	39,60
	- CertiPro Performance (abonnement mensuel)	3,60
	- MaSignatureEdi Premium (abonnement mensuel)	8,40
	- frais de révocation par certificat	37,20

⁽²⁾ Ce produit n'est plus commercialisé. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre interlocuteur habituel pour plus d'informations

CRÉDITS ET GARANTIES

TRCAM ⁽³⁾ au 1 ^{er} avril 2018 (Taux de Référence du Crédit Agricole)	3,60 %
TAUX DE L'USURE AU 3 ^{ème} trimestre 2017 (découvert)	13,69 %

TRÉSORERIE

€

■ Les effets de commerce remis à l'escompte	
- commission d'endos par effet	0,60 % / an
■ Intérêts liés à l'escompte	
- base de calcul minimum des intérêts	10 jours calendaires
- minimum de perception d'intérêts d'escompte par effet	6,00
■ Cessions de créances DAILLY	
- frais de prise en charge par bordereau de cession	32,00
- frais de traitement par créance papier	6,30
- frais de notification, modification et réclamation	24,00
■ Intérêts liés à la cession de créance	
- base de calcul minimum des intérêts	10 jours calendaires
- minimum de perception d'intérêts d'escompte par facture	10,40
■ Échéancier mensuel	2,70

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

€

■ Demande de financement	
- frais d'étude de financement	0,50 %
- minimum de perception par dossier	485,00

INFORMATIONS SUR PRÊT

€

■ Information sur contrat de prêt à l'initiative de la clientèle	
- édition ou réédition du décompte de prêt	43,00

GARANTIES

€

■ Caution bancaire	
- frais par utilisation (acte simple)	53,00
- frais par utilisation (acte complexe)	105,00
- frais de mainlevée	15,00
Information des cautions	
- information annuelle des cautions (par caution)	14,00
■ Caution bancaire dématérialisée	nous consulter

⁽³⁾ Le TRCAM est révisé chaque trimestre selon la formule suivante : TRCAM = 70% TMCT + 3,79% où TMCT = 50 % EURIBOR 3 mois + 10 % taux des appels d'offre de la BCE + 10% taux de prêt marginal au jour le jour de la BCE + 30% taux des OAT 2 ans (Obligations Assimilables du Trésor).

Frais de garantie	
- nantissement de matériel	370,00
- nantissement de fonds de commerce	470,00
- nantissement de parts de SARL, d'actions de SA ou de SAS	255,00
- nantissement de parts de SCI	755,00
- gage sur comptes d'instruments financiers autres organismes	185,00
- nantissement de production d'assurance-vie autres organismes	185,00
- délégation de créance	33,00
- gage sur certificat d'immatriculation	185,00
- caution solidaire	53,00

Ces tarifs incluent le coût d'enregistrement, d'inscription au greffe et frais d'huissier connus au jour de l'édition du présent document, en cas de modification de ces frais par les pouvoirs publics, nos prix feront l'objet d'une réactualisation.

MODIFICATION SUR FINANCEMENT APRES RÉALISATION

€

Intervention simple	
- changement de compte payeur, modification date d'échéance	33,00
- réédition du tableau d'amortissement	33,00
Intervention complexe	
- mainlevée sur hypothèque	117,00
Avenant au contrat de prêt hors réaménagement	
- changement d'emprunteur, de garantie, de périodicité	180,00
Réaménagement de prêt	1 %
- minimum de perception	500,00
- maximum de perception	5000,00
Main levée de garantie	1 %
- modification garantie enregistrée au greffe ⁽⁴⁾	117,00

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT SUR CRÉDIT

€

- frais de report d'échéance	43,00
- frais échéance impayée	non facturé
- bris de covenant	0,15% / avec un minimum de 500 €

⁽⁴⁾ hors frais fiscaux ou frais de greffe refacturés



TITRES ET PLACEMENTS

DROITS DE GARDE (facturation semestrielle sur valorisation au 30 juin et au 31 décembre) (*) €

■ Frais sur Compte-titres contenant uniquement	
- des actions Crédit Agricole ou des parts sociales du CA	non facturé
■ Frais fixes par compte	14,00
<i>1/2 tarif si abonnement avec un PEB (Plan Epargne Boursière)</i>	
■ Frais proportionnels par ligne	
- OPCVM du Crédit Agricole	non facturé
- Obligations Crédit Agricole	0,070%
- Autres valeurs	0,140%
- minimum	2,60
- maximum	26,00
■ Maximum semestriel de droits de garde par compte	265,00

FRAIS DE COURTAGE (achats et vente en Bourse) par internet €

■ Place française Invest Store Initial	
- taux appliqué sur montant brut	0,60 %
- minimum	7,70
<i>Les frais de marché sont en sus facturés à leur coût réel. Depuis le 1^{er} août 2012 certains ordres d'achat sont soumis à la TTF : Taxe sur les Transactions Financières au taux de 0,3 % (taux en vigueur au 1^{er} juillet 2017).</i>	
■ Places étrangères	
- commission du Crédit Agricole	0,60 %
- minimum	25,00
- maximum	210,00
<i>La rémunération des intermédiaires est variable selon le lieu de l'ordre</i>	
■ Ordre par téléphone	nous consulter

SOUSCRIPTION D'OPCVM (droits d'entrée) selon la notice AMF (Autorité des Marchés Financiers)

TRANSFERT €

■ Compte-titres hors Crédit Agricole (*)	112,45
+ frais à la ligne	23,75

MANDAT TRÉSORERIE ACTILIBRE €

■ Partie Fixe par trimestre	90
■ Partie Variable	10 % sur les plus-values du trimestre

PRINCIPAUX SERVICES POUR LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Toute opération en devise sur un compte en euro est assujettie à la commission de change

PAIEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

VIREMENTS €

Commission de rapatriement	non facturé
- sur "virement Européen" (1)	14,00
- sur autre virement Europe (2)	21,40
- sur virement Monde (3)	de 7,60 à 76,00
+ si absence de domiciliation bancaire du bénéficiaire	

CHÈQUES €

Commission d'encaissement	0,23 % du montant
- minimum pour remise Sauf Bonne Fin (SBF)	36,75
- minimum pour remise Crédit Après Encaissement (CAE)	25,00
- maximum	184,50
Frais de port pour les chèques remis en CAE	32,00
Chèque impayé	46,60

EFFETS DE COMMERCE €

Commission d'encaissement sur le montant de la créance	0,13 %
- minimum	33,20
- maximum	330,50
Frais de port	32,00
Effet impayé	46,60

REMISES DOCUMENTAIRES €

Commission d'encaissement sur le montant de l'opération	0,21 %
- minimum	54,60
Frais de port	32,00
Avis de sort	32,00

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

VIREMENTS €

Commission de transfert	
- sur "virement Européen" (1)	4,00
- sur "virement Européen" par Web-EDI	0,23
- sur autre virement Europe (2)	15,40
- sur autre virement Europe par Web-EDI	2,10
- sur virement Monde (3)	23,55
- sur virement Monde par WEB-EDI	2,80
Frais swift applicables aux virements	
hors Espace Économique Européen (4)	9,32

CHÈQUES €

Chèque en euros	gratuit pour l'émetteur
Chèque en devises	24,10
Chèque impayé	46,60
Frais d'émission d'un chèque de banque en devises	30,00

(1) (2) (3) (4) voir fin du document

EFFETS DE COMMERCE

€

■ Commission d'encaissement	40,70
- frais swift	9,32
■ Prorogation, acceptation	44,80
■ Effet impayé	46,60

REMISES DOCUMENTAIRES

€

■ Commission de règlement sur le montant de l'opération	0,21 %
- minimum	81,90
■ Frais swift	9,32
■ Frais d'envoi selon acheminement	de 9,32 à 32,00

CASH MANAGEMENT INTERNATIONAL

€

■ SWIFTNet		
- Abonnement à partir de 100 € / mois		nous consulter
■ Echanges de données CASH MANAGEMENT		
- Envoi de MT940 ⁽¹⁾ vers une banque tierce (par compte et par mois)	36,00	
- Réception de MT101 ⁽²⁾ d'une banque tierce (par compte et par mois)	36,00	
■ Centralisation de trésorerie Internationale		
- Reporting et consultation des soldes	} Sur devis - nous consulter	
- Instructions de paiements		
- Gestion de trésorerie		

CRÉDITS ET GARANTIES INTERNATIONALES

CRÉDITS COURT TERME EN DEVISES / AVANCES EN DEVISES

€

■ Frais de mise en place	73,10
■ Prorogation	73,10

CRÉDITS DOCUMENTAIRES PAR INTERNET

€

■ CA E-TRADE (abonnement annuel)	20,30
----------------------------------	-------

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

€

■ Ouverture du crédit documentaire par trimestre indivisible	0,26 %
- minimum par trimestre	113,10
■ Commission d'utilisation (étude et levée des documents)	0,13 %
- minimum	124,20
■ Commission mensuelle d'engagement si paiement différé (acceptation)	0,12 %
- minimum/mois	82,20
■ Modification des termes	105,40
■ Forfait CREDOC	nous consulter
■ Documents irréguliers (à la charge du bénéficiaire)	121,00
■ Frais swift paiement	9,32
■ Frais d'envoi selon acheminement	de 9,32 à 32,00

⁽¹⁾ Transmission électronique du contenu détaillé du relevé de compte

⁽²⁾ Réception électronique d'un ordre de mouvement de compte

LETTRES DE CRÉDIT STAND BY EMISES - SOUMISES AUX RUU ⁽³⁾ 600

€

■ Ouverture (par trimestre indivisible) - minimum par trimestre	0,26 % 113,10
■ Modification des termes	105,40
■ Commission de mise en jeu	150,40

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT

€

■ Commission de notification - minimum	0,10 % 114,20
■ Commission de confirmation	sur devis

Cette confirmation consiste pour le Crédit Agricole à prendre la responsabilité du règlement dans la mesure où les documents que vous remettez sont conformes aux termes du crédit documentaire.

Vous ne supportez plus le risque d'insolvabilité de la banque émettrice ou le risque pays.

■ Commission d'utilisation - minimum par utilisation	0,15 % 146,40
■ Modification des termes	105,40
■ Pré étude des documents	89,00
■ Transfert - minimum	0,13 % 375,00
■ Frais d'envoi selon acheminement	de 9,32 à 32,00
■ Frais swift	9,32
■ Présentation de documents irréguliers	121,00

GARANTIES ÉMISES

€

■ Commission d'engagement par trimestre indivisible - minimum par trimestre	0,39 % 38,10
■ Frais d'établissement français ou anglais	99,50
■ Modification des termes	76,20
■ Mise en jeu	150,20
■ Frais d'envoi selon acheminement	de 9,32 à 32,00
■ Frais swift	9,32

GARANTIES REÇUES

€

■ Commission de notification - minimum	0,10 % 75,10
■ Modification des termes	75,10
■ Mise en jeu	150,20
■ Frais d'envoi selon acheminement	de 9,32 à 32,00

⁽³⁾ Règles et Usances Uniformes

OPÉRATIONS DE CHANGE

OPÉRATIONS DE CHANGE COMPTANT OU TERME

€

■ CA change en ligne (abonnement annuel)	20,30
■ Commission de change sur opération en devises	0,0525 %
- minimum	18,00
■ Gestion de compte en devises	
- frais d'arrêt trimestriel sur compte rémunéré	40,00
■ Commission de mouvement de compte en devises	0,070 % / trimestre
■ Couverture à terme	
- frais de mise en place	0,10 %
+ commission de change	
■ Flexigain et Flexiterme	
- frais de mise en place	0,10 %
- frais de tirage à chaque utilisation	30,25
+ commission de change	
- prorogation de flexigain	0,025 % / trimestre

SERVICES DIVERS

€

■ Frais swift	9,32
■ Frais d'envoi selon acheminement	de 9,32 à 32,00
■ Frais de recherche	de 32,50 à 112,50
■ Frais de photocopie	11,35
■ Renseignements commerciaux	
- sur pays européen, États-Unis ou Canada (minimum)	100,00
- sur autre zone géographique	nous consulter
■ Courriers sur l'étranger (hors frais postaux)	48,75
■ Frais étude projet international non abouti	111,75
■ Étude de dossier complexe (par heure)	110,00
■ Bon de cession	27,50
■ Avis de sort	32,00
■ Enrichissement des instructions	de 7,50 à 75,00
■ Courriel de confirmation d'exécution d'opération	0,78
■ Traduction	nous consulter
■ Dossier BPI France / Assurance Export	55,00

Le prix de nos services n'inclut pas les frais éventuels des banques étrangères.

PRINCIPALES DATES DE PRISE EN COMPTE DES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

ACHATS / VENTES DES DEVICES AU COMPTANT

■ Débit en compte	J
■ Crédit en compte	J + 2 jours ouvrés

CHÈQUES REMIS À L'ENCAISSEMENT "SAUF BONNE FIN"

■ Chèque en euros	J+5 jours ouvrés
■ Chèque en devises	J+5 jours ouvrés

Attention : les chèques postaux sont exclus de la procédure "sauf bonne fin"

CHÈQUES REMIS EN "CREDIT APRES ENCAISSEMENT"

■ Chèque en euros	Date de réception des fonds
■ Chèque en devises	Date de réception des fonds + 2 jours ouvrés

CHÈQUES PRÉSENTÉS AU PAIEMENT

■ Chèque en euros ou en devises	Date de traitement
---------------------------------	--------------------

VIREMENTS

■ Virement reçu en euros	Date de réception des fonds
■ Virement reçu en devises	Date de réception des fonds + 2 jours ouvrés
■ Virement émis en euros ou en devises de l'Espace Économique Européen	J
■ Virement émis en devises autres	J - 1 jour ouvré

EFFETS

■ Effet remis à l'encaissement en euros	Date de réception des fonds
■ Effet remis à l'encaissement en devises	Date de traitement des fonds + 2 jours ouvrés
■ Effet présenté au paiement en devises	Date de traitement

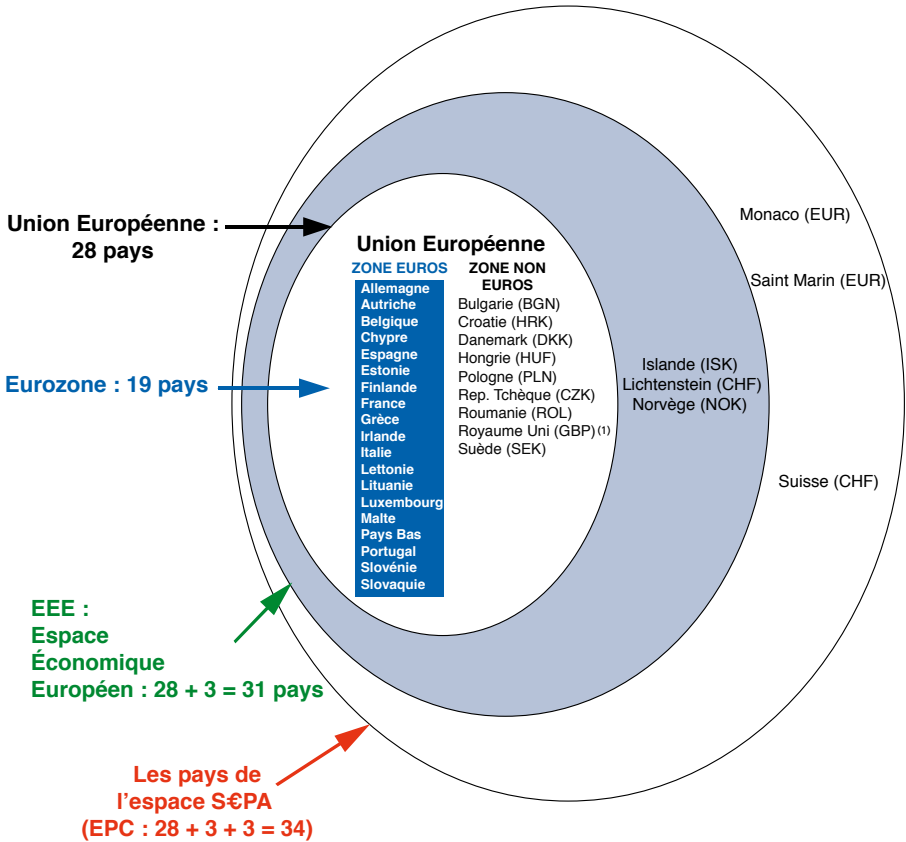
REMISES DOCUMENTAIRES

■ Export en euros	Date de réception + 1 jour ouvré
■ Export en devises	Date de traitement + 2 jours ouvrés
■ Import en euros ou en devises	Date de traitement - 1 jour ouvré

L'Espece S€PA

Single €uro Payments Area - l'espace unique des paiements en euros

(A la date d'édition de la plaquette)



⁽¹⁾ Malgré le récent référendum conduisant le Royaume Uni à bientôt sortir de l'Union Européenne, à l'heure où cette plaquette tarifaire est éditée, le Royaume Uni fait toujours partie officiellement de l'Union Européenne.



VIREMENTS INTERNATIONAUX

BIC : identifiant de la banque

IBAN : identifiant international d'un compte

Offre du Crédit Agricole : 3 niveaux de virements internationaux

(1) Virement Européen soumis au règlement européen N° 924-2009 :

- Virement en € ou en devise suédoise à destination ou en provenance d'un pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Indication de l'IBAN
- Indication du code banque ISO (ou SWIFT) sans le nom de la banque
- Ordre non urgent (traitement à J+1)
- Absence d'instructions particulières
- Frais partagés

(2) Autres virements Europe : Tous les ordres en € à destination d'un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) non éligibles dans la catégorie virement «Européen»

(3) Virement Monde :

Tous les virements en devises (quelle que soit la destination).
Les virements en € à destination ou en provenance d'un pays hors l'Espace Économique Européen (EEE)

Imputation des frais

Il existe 3 options d'imputation des frais liées aux transferts internationaux (hors Virement Européen) :

- Option OUR : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement
- Option SHARE : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. SHARE est l'option retenue par défaut.
- Option BEN : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement

(*)

Les tarifs indiqués sur ce document ne sont pas soumis à la TVA, sauf ceux comportant un astérisque(*), qui sont ici exprimés toutes taxes comprises.
Ces conditions valables à partir du 1^{er} janvier 2018 peuvent être modifiées à tout moment à l'initiative du Crédit Agricole ou des Pouvoirs Publics.

Les prix de nos services n'incluent pas les frais éventuels des banques correspondantes étrangères.
Toute opération en devise sur un compte en euro est assujettie à la commission de change.

GARANTIE DES DÉPÔTS

En application de l'article L312-4 du code Monétaire et Financier et du règlement du Comité de Réglementation Bancaire n° 99-05 du 9 juillet 1999, relatif à la garantie des dépôts, l'établissement de crédit qui recueille vos dépôts est couvert par un dispositif agréé par les Pouvoirs Publics. La Caisse Régionale est également agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09. Voir le site : www.banque-france.fr/ ; contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 12 place des États-Unis 92545 Montrouge ; contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse – 75082 PARIS Cedex 02.

Pour tout appel en vue d'obtenir la bonne exécution d'un contrat ou le traitement d'une réclamation vous pouvez joindre votre agence au numéro de téléphone indiqué sur votre relevé de compte (numéro non surtaxé).

La liste des conditions présentées n'est pas exhaustive.

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur le site internet entreprises.ca-centrest.fr



**Toute une banque
pour vous**

Caisse régionale de Crédit agricole mutuel Centre-est, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS LYON. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 023 262 (www.orias.fr).